

Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 06 novembre 2020

Délibération CA-2020-57

Approuvant le volet commun du contrat de site 2020-2024

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu la présentation du projet du volet commun du contrat de site 2020-2024 lors du conseil d'administration du 6 novembre 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 6 novembre 2020 en formation plénière, à 27 membres présents et représentés avec 4 abstentions :

ARTICLE UNIQUE :

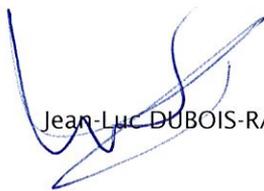
Approuve le volet commun du contrat de site 2020-2024, tel que détaillé dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Créteil, le 06 novembre 2020

Le Vice-Président du Conseil
d'administration


Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil